

REPUBLIQUE FRANÇAISE

\*\*\*\*\*

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

\*\*\*\*\*

RÉGIE ASSAINISSEMENT  
NORD CARAÏBES  
RéNoC-Assainissement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU : 27 JUILLET 2017  
MEMBRES EN EXERCICE : 12  
MEMBRES PRESENTS : 06

DATE DE LA CONVOCATION : 19 JUILLET 2017

DÉLIBÉRATION N° CA-ASS-2017-26

**OBJET** : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 07 février 2017

affichée le

L'an deux mille dix-sept, vingt-sept juillet à dix-sept heures, le Conseil d'Administration de la Régie Assainissement Nord Caraïbes, RéNoC-Assainissement, légalement convoqué le dix-huit juillet deux mille dix-sept, s'est réuni à Espérance Morne-à-l'Eau sous la présidence de Monsieur Rénalt SIOUMANDAN ;

	Présent	Absent	Représenté
M.AGLAS Dunières	X		
M. BERNARD Jean-Luc	X		
M <sup>me</sup> CARDOVILLE Prisca			X
M. CHATEAUBON Jean-Claude	X		
M. CORNEILLE Denis	X		
M. CUIRASSIER Jocelyn		X	
M.DAVILA Jacques	X		
M. HILL Joseph			X
M <sup>me</sup> OBERTAN Pamela			X
M. REINETTE Pierre		X	
M. SIOUMANDAN Rénalt	X		
M <sup>me</sup> TRABON-SINAPAH Line		X	

RENDUE EXECUTOIRE,  
LE

Le secrétaire de séance nommé est Monsieur Dunière AGLAS

Le Président

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n°CS 2016-09/042 du SIAEAG portant approbation de la création de la régie « Assainissement » pour la gestion, l'exploitation et les investissements du service public de l'assainissement sur le territoire du Nord Grande-Terre, approuvant les statuts de RéNoC-Assainissement ;



**Vu** la délibération n°CA-ASS-2017-06 en date du 24 mars 2017 portant modification des statuts de la Régie Assainissement Nord Caraïbes, RéNoC-Assainissement ;

**Vu** la délibération n°CS 2017-04/037 du SIAEAG portant approbation de la modification des statuts de la Régie Assainissement Nord Caraïbes, RéNoC-Assainissement ;

**Vu** les statuts de la Régie Assainissement Nord Caraïbes, RéNoC-Assainissement ;

**CONSIDERANT** l'article 5.4 des statuts de la Régie RéNoC ;

Le Conseil d'Administration OUI l'exposé du Président, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents ;

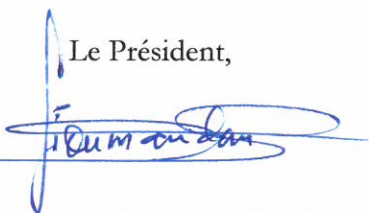
### DECIDE

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 07 février 2017, annexé à la présente délibération ;

**ARTICLE 2 :** Le Président et le Directeur de RéNoC-Assainissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

*Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.  
Au registre sont les signatures.*

Fait et délibéré en séance à Morne-à-l'Eau, les jours, mois et an ci-dessus

Le Président,  
  
 Rénalt SIOUMANDAN


**RéNoC-Assainissement**  
 Rue du Docteur CHOVINO  
 Espérance  
 97111 MORNE-À-L'EAU  
 Tél.: 05 90 24 83 56  
 Siret : 824 342 265 00017

